



Refus payer maison de retraite de ma mère

Par **cefab**, le **05/10/2020** à **19:03**

Bonjour,

Je m'interroge beaucoup... et j'espère que vous pourrez m'aider.

Ma mère a 8 enfants. Elle n'a de contacte qu'avec ses deux derniers enfants avec qui elle vit. Pour tous les autres, elle n'a jamais pris contacte, s'est disputé avec ...etc.

Pour ma part, c'est simple, elle me déteste.

Après avoir accouché sous X, sans père connu, puis après m'avoir ensuite récupéré sous la pression de sa mère, ma mère ne m'a jamais aimé, et elle ne s'en est jamais caché !

Si plus tard, elle doit aller en maison de retraite, il est clair que je ne veux pas payer pour elle, qui ne m'a jamais rien donné, ni d'amour, ni d'education...etc.

Existe il des documents ou des démarches à faire pour que je ne paye pas pour elle plus tard ?

Je sais que pour certains, ce message sera considéré comme injuste mais croyez moi, je n'ai jamais eu un baiser de ma mère, ni aucun regard affectif, et ma vie a toujours été compliquée à cause d'elle sur tous les points de vue.

Je pense pouvoir prouver tout cela sans soucis... mais que faudrait il comme preuve ?

Quelles démarches puis-je entreprendre dès maintenant ?

Par **Visiteur**, le **05/10/2020** à **20:59**

Bonjour

Si quelque fois un intervenant ici a pu porter un jugement sur un cas, sachez que cela n'est pas une généralité. Ici on renseigne en partant de l'analyse d'une situation ou de faits.

Dans un cas comme le vôtre, votre refus de l'obligation alimentaire pourra être justifié par , l'article 207 du code civil, qui précise que les enfants ne sont pas tenus par l'obligation alimentaire envers leurs ascendants si ces derniers ont manqué gravement à leurs obligations parentales.

Le moment venu, vous devrez fournir un dossier argumenté qu'il vous faut préparer, n'hésitez

pas à consulter un avocat spécialisé en droit de la famille.